Direction des Etudes des
Répertoires et des Statistiques

ETUDE

Mars 2015

Statistiques des risques professionnels des salariés agricoles

Données nationales 2013

www.msa.fr

msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

Mars 2015

Les statistiques des risques professionnels des salariés agricoles

Données nationales 2013

DIRECTION DES ETUDES, DES REPERTOIRES
ET DES STATISTIQUES
Directeur de la publication :
Alain PELC
pelc.alain@ccmsa.msa.fr

Département "Retraite - Famille - Observatoire
des risques professionnels agricoles (ORPA)
- Accidents du travail"
Rakhsat SLEIMAN
sleiman.rakhsat@ccmsa.msa.fr

Étude réalisée par :
Nicolas VIAROUGE
viarouge.nicolas@ccmsa.msa.fr

Rédacteur en chef :
David FOUCAUD
foucaud.david@ccmsa.msa.fr

Mise en page :
Marie-Claude MASTAIN

Diffusion :
Claudine GAILLARD
gaillard.claudine@ccmsa.msa;fr
Mireille MEDELICE
Medelice.mireille@ccmsa.msa.fr

SOMMAIRE

- *LISTE DES GRAPHIQUES 3*
- *LISTE DES TABLEAUX 3*

Résumé 4

Introduction 6

Sources et définitions 6

- *SOURCES DE DONNEES 6*
- *DEFINITIONS DES INDICATEURS 6*
- *CHAMP DE LA POPULATION 8*

I – EN 2013, L'ACTIVITE SALARIEE AU REGIME AGRICOLE EST EN HAUSSE ET LE NOMBRE D'ATMP EST ORIENTE A LA BAISSE 9

II - LES ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ARRET BAISSENT DE - 2,7 % ENTRE 2012 ET 2013 10

III – UN NOMBRE D'ACCIDENTS DE TRAJET EN LEGERE HAUSSE . 14

IV – UNE AUGMENTATION SIGNIFICATIVE DU NOMBRE DE MALADIES PROFESSIONNELLES 15

ANNEXES 18

- *CATEGORIES DE RISQUE DES SALARIES AGRICOLES 18*

Liste des graphiques

Graphique 1 : Evolution du nombre d'accidents et de maladies professionnelles avec ou sans arrêt selon leur type de 2009 à 2013 9

Graphique 2 : Répartition des accidents du travail avec arrêt selon le secteur d'activité de la victime en 2013 10

Graphique 3 : Evolution du taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt de 2009 à 2013 11

Graphique 4 : Taux de fréquence les plus élevés des accidents du travail avec arrêt en 2013 11

Graphique 5 : Evolution de la durée moyenne d'arrêt en jours des accidents du travail entre 2009 et 2013 12

Graphique 6 : Evolution de l'indice de fréquence des accidents de trajet avec arrêt de 2009 à 2013 14

Graphique 7 : Evolution du nombre de maladies professionnelles et de troubles musculo-squelettiques avec ou sans arrêt de 2009 à 2013 15

Graphique 8 : Principales maladies professionnelles avec ou sans arrêt en 2013 16

Liste des tableaux

Tableau 1 : Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt en 2013 13

Tableau 2 : Taux de fréquence des accidents du travail graves en 2013 14

Télécharger les données au format Excel :

Résumé

Le nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles du régime des salariés agricoles poursuit sa baisse en 2013

Le nombre d'ATMP enregistré par le régime des salariés agricoles[1] diminue de – 2,8 % en 2013 alors que le nombre d'heures travaillées augmente de + 1,4 %. Ce bilan positif est toutefois à nuancer en raison de la hausse du nombre de maladies professionnelles.

Le nombre d'heures travaillées progresse

En 2013, 1,29 milliard d'heures de travail ont été déclarées au régime des salariés agricoles des AT, en hausse de + 1,4 % par rapport à 2012.

Les secteurs « Culture-Elevage » et « Organismes professionnels » concentrent le plus grand nombre d'heures travaillées avec respectivement 37,0 % et 24,6 %.

L'effectif trimestriel moyen de salariés, 1,2 million, est lui aussi en augmentation de + 2,3 % par rapport à 2012.

Les salariés agricoles ont été victimes de 61 401 ATMP dont 78 accidents mortels

Avec 53 721 accidents du travail, 3 892 accidents de trajet et 3 788 maladies professionnelles, le nombre d'ATMP baisse de - 2,8 % en 2013.

En 2013, 55 salariés sont décédés suite à un accident de travail et 23 suite à un accident de trajet.

Le nombre d'accidents du travail ayant entrainé un arrêt de travail recule toujours

En 2013, le nombre d'accidents de travail avec arrêt s'établit à 36 471, soit - 2,7 % par rapport à 2012.

Le secteur « Culture-Elevage » représente 41,6 % de ces accidents pour 37,0 % des heures travaillées. Celui des « Travaux agricoles » comptabilise 21,4 % des accidents alors qu'il ne représente que 11,1 % des heures travaillées.

Le taux de fréquence tous secteurs confondus atteint 28,4 accidents avec arrêt par million d'heures travaillées en 2013. Il baisse continuellement depuis 10 ans.

Par ailleurs, 4 073 accidents ont donné lieu à l'attribution d'un taux d'incapacité permanente partielle (IPP) d'au moins 1%. Ces accidents sont en baisse de – 8,6 % par rapport à 2012, cependant, le taux moyen d'IPP augmente pour atteindre 10,8 %.

Le nombre d'accidents de trajet augmente de + 1,4 %

En 2013, le nombre d'accidents de trajet avec arrêt de travail s'élève à 2 873 contre 2 832 en 2012. Cependant les accidents de trajet graves (au nombre de 412) diminuent de - 7,2 % par rapport à 2012.

L'indice de fréquence continue à baisser et atteint 2,43 accidents pour 1 000 salariés.

[1] France métropolitaine hors Alsace-Moselle

Le nombre de maladies professionnelles reconnues est en hausse de + 8,3 %

Après une baisse en 2012, le nombre de nouvelles maladies professionnelles reconnues dans l'année augmente de + 8,3 % en 2013, passant de 3 499 à 3 788, dont 92,9 % sont des troubles musculo-squelettiques, principalement des affections péri-articulaires.

Les victimes de troubles musculo-squelettiques exercent majoritairement une activité dans les secteurs de la « Viticulture », des « Cultures spécialisées », du « Traitement de la viande de gros animaux » et des « Entreprises de jardins et paysagistes ».

Sigles cités :

ATMP : Accidents du Travail – Maladies Professionnelles

IPP : Incapacité Permanente Partielle

Définitions :

Taux de fréquence : $\frac{\text{Nombre d'accidents avec arrêt x 1 000 000}}{\text{Nombre d'heures de travail}}$

Indice de fréquence : $\frac{\text{Nombre d'accidents avec arrêt x 1 000}}{\text{Nombre trimestriel moyen de travailleurs}}$

Nombre trimestriel annuel moyen de travailleurs :

$$\frac{\text{Somme du nombre de travailleurs par trimestre sur l'année}}{4}$$

Télécharger les données au format Excel :

Introduction

Ce document présente le contexte statistique des risques professionnels des salariés agricoles en 2013.

L'évolution des accidents est étudiée à partir des indicateurs officiels couramment utilisés (taux de fréquence, durée moyenne d'arrêt, ...) par les organismes de sécurité sociale.

La nature du risque est appréhendée à partir des données présentes sur la déclaration d'accidents du travail (date de l'accident, caractéristiques de la victime, ancienneté dans l'entreprise, élément matériel, lieu, ...).

Enfin, les données présentées sont issues d'une vision en date de paiement des prestations et non d'une vision en date d'événement des accidents.

Sources et définitions

Sources de données

Les données proviennent :

- des déclarations d'accidents du travail et de maladies professionnelles des salariés de la MSA figurant dans le fichier Système d'information des maladies professionnelles et des accidents du travail (SIMPAT),
- des fichiers de report au compte carrière décrivant la structure du salariat en 2013,
- des enquêtes sur les accidents mortels réalisées au sein des services de « Prévention des risques professionnels » et de « Santé au travail » des Caisses de Mutualité Sociale Agricole.

Définitions des indicateurs

Accident ou maladie professionnelle avec ou sans arrêt de travail

Accident ou maladie ayant donné lieu à un premier paiement de prestation (soin de santé et/ou indemnité journalière) au cours de la période considérée et pour lesquel(le)s il n'y a pas eu de versement de prestations ou arrêt de travail au cours des années précédentes.

Accident ou maladie professionnelle avec arrêt de travail

Accident ou maladie ayant donné lieu à un premier paiement d'indemnités journalières au cours de la période considérée et pour lesquel(le)s il n'y a pas eu d'arrêt de travail ayant donné lieu à paiement de prestations au cours des années précédentes et qui n'ont pas donné lieu à attribution de rentes.

Accident ou maladie professionnelle grave non mortel

Accident ou maladie ayant entraîné une incapacité permanente partielle de la victime, dont la rente a été attribuée au cours de la période considérée et pour lesquel(le)s il n'y a pas eu attribution de rente aux cours des années précédentes.

Etablissement

Entité physique dans laquelle est employé un salarié. Cette notion est différente de la notion plus générale d'entreprise, une entreprise pouvant avoir plusieurs établissements.

Travailleur

Individu ayant eu au moins un contrat de travail dans un établissement donné (pour une catégorie de risque AT donnée), quel que soit le nombre de contrats qu'il a eu avec cet employeur au cours de la période considérée. En d'autres termes, un travailleur se définit comme un couple individu-établissement dans la période considérée.

Nombre trimestriel annuel moyen de travailleurs

Moyenne trimestrielle du nombre de travailleurs sur l'année

$$\frac{\text{Somme du nombre de travailleurs par trimestre sur l'année}}{4}$$

Taux de fréquence

Nombre d'accidents avec arrêt par millions d'heures travaillées de la période considérée

$$\frac{\text{Nombre d'accidents avec arrêt} \times 1\,000\,000}{\text{Nombre d'heures de travail}}$$

Taux de fréquence ATMP graves non mortels

Nombre d'accidents ou de maladies graves non mortel(les) par million d'heures travaillées de la période considérée

$$\frac{\text{Nombre d'accidents graves non mortels} \times 1\,000\,000}{\text{Nombre d'heures de travail}}$$

Taux de gravité

Nombre de jours indemnisés par million d'heures travaillées de la période considérée

$$\frac{\text{Nombre de jours indemnisés} \times 1\,000\,000}{\text{Nombre d'heures de travail}}$$

Indice de gravité

Somme des taux d'incapacité permanente partielle par millions d'heures travaillées de la période considérée

$$\frac{\text{Somme des taux d'incapacité permanente partielle} \times 1\,000\,000}{\text{Nombre d'heures de travail}}$$

Indice de fréquence

Nombre d'accidents ou de maladie avec arrêt par milliers de travailleurs, déterminés en effectif trimestriel moyen, de la période considérée

$$\frac{\text{Nombre d'accidents ou de maladie avec arrêt} \times 1\,000}{\text{Nombre trimestriel annuel moyen de travailleurs}}$$

Durée moyenne d'arrêt

Moyenne du nombre de jours d'arrêt par accident avec arrêt. Cela correspond au ratio du nombre total de jours d'arrêt sur le nombre total d'accidents avec arrêt de la période considérée

$$\frac{\text{Somme des jours indemnisés}}{\text{Nombre d'accidents avec arrêt}}$$

Proportion d'accidents ou de maladies graves

Rapport du nombre d'accidents ou de maladies graves non mortel(le)s, au nombre d'accidents ou de maladies avec arrêt, de la période considérée

$$\frac{\text{Nombre d'accidents graves} \times 100}{\text{Nombre d'accidents avec arrêt}}$$

Champ de la population

L'analyse porte sur l'évolution des accidents et des maladies professionnelles ayant donné lieu à un premier versement dans la période considérée pour la population salariée relevant du régime agricole de France métropolitaine, hors départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et de la Moselle. Ces trois départements bénéficient d'un régime social particulier en matière de protection contre les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Une catégorie de risque est attribuée à chaque établissement, qui correspond à son activité principale, et elles sont déclinées en annexe.

Télécharger les données au format Excel :

I – EN 2013, L'ACTIVITE SALARIEE AU REGIME AGRICOLE EST EN HAUSSE ET LE NOMBRE D'AT/MP EST ORIENTE A LA BAISSE

En 2013, 1,29 milliard heures de travail ont été déclarées par les employeurs de main-d'œuvre relevant du régime agricole, un nombre qui augmente de + 1,4 % par rapport à 2012.

Les secteurs « Culture-Elevage » et « Organismes professionnels » déclarent les plus grandes parts de ces heures travaillées avec respectivement 37,0 % et 24,6 % de celles-ci.

Parallèlement au nombre d'heures, le nombre trimestriel moyen de salariés, 1,18 million, connaît une hausse de + 2,3 % par rapport à 2012.

En 2013, les salariés relevant du régime agricole ont été victimes de 61 401 accidents de travail, trajet et maladies professionnelles, avec ou sans arrêt, soit une baisse de - 2,8 % par rapport à 2012. Ils se répartissant de la façon suivante : 87,5 % d'accidents du travail, 6,3 % d'accidents de trajet 6,2 % et de maladies professionnelles.

Sur la période 2009 à 2013, le nombre d'accidents du travail baisse en moyenne de - 3,2 % par an, pour atteindre un nombre de 53 721 accidents en 2013 (graphique 1).

Malgré une diminution moyenne de - 2,2 % par an entre 2009 et 2013, le nombre d'accidents de trajet augmente de + 2,9 % en 2013 avec 3 892 accidents.

Les maladies professionnelles sont aussi en hausse en 2013 avec 3 788 maladies professionnelles reconnues, soit + 8,3 % par rapport à 2012. Ce nombre augmente en moyenne par an de + 3,3 % sur la période allant de 2009 à 2013.

Graphique 1
EVOLUTION DU NOMBRE D'ACCIDENTS ET DE MALADIES PROFESSIONNELLES AVEC OU SANS ARRET SELON LEUR TYPE DE 2009 A 2013

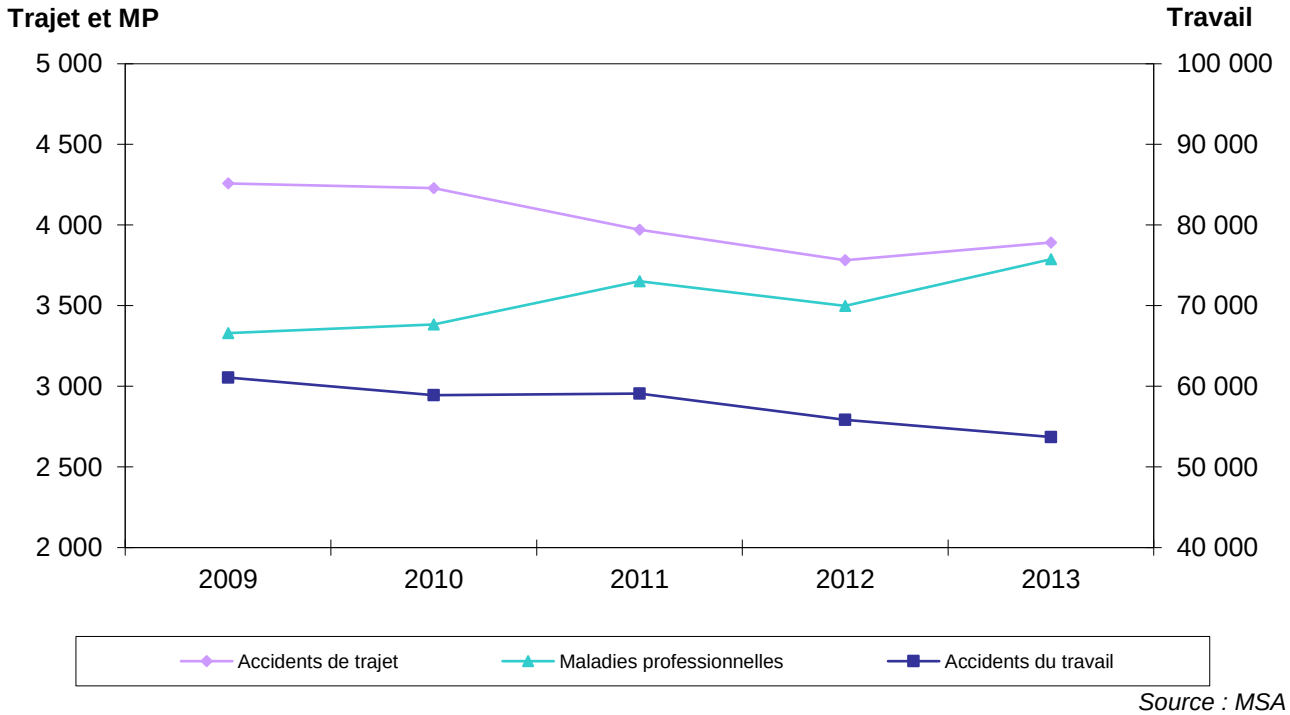

Source : MSA

II - LES ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ARRET BAISSENT DE - 2,7 % ENTRE 2012 ET 2013

En 2013 le nombre d'accidents avec arrêt[2] de travail s'établit à 36 471 (- 2,7 % par rapport à 2013), la diminution moyenne de - 2,2 % par an sur la période 2009 à 2013 correspond à 3 387 AT en moins.

Parallèlement, 362 accidents graves[3] de moins sont dénombrés entre 2009 et 2013, soit une baisse moyenne de - 2,1 % par an, avec 4 073 en 2013 (- 8,6 % par rapport à 2012). En 2013, 55 accidents mortels ont été recensés.

Plus de 41 % des accidents avec arrêt concernent des salariés travaillant dans le secteur « Culture - Elevage » et 21,4 % celui des « Travaux agricoles » (graphique 2), secteurs représentant respectivement 37,0 % et 11,1 % des heures travaillées en 2013.

Graphique 2
REPARTITION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ARRET SELON LE SECTEUR D'ACTIVITE DE LA VICTIME EN 2013

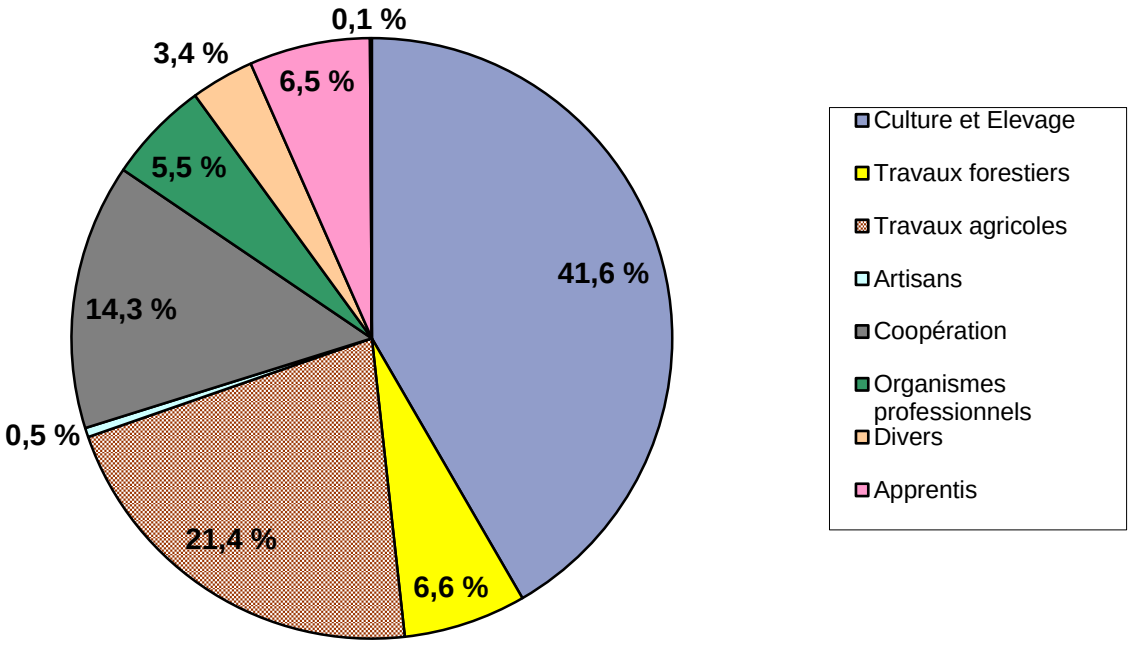

Source : MSA

Le taux de fréquence global, qui baisse continuellement depuis dix ans, passe de 31,7 en 2009 à 28,4 accidents avec arrêt par million d'heures travaillées en 2013 soit, sur les cinq dernières années, une diminution moyenne de - 2,7 % par an (graphique 3).

La légère augmentation du nombre d'heures travaillées sur la période 2009-2013 (évolution annuelle moyenne de + 0,57 %), s'accompagnant d'une baisse du nombre d'accident du travail de - 2,2 % par an sur la même période, permet d'expliquer cette baisse du taux de fréquence.
Le taux de fréquence connaît de fortes disparités en fonction du secteur d'activité, avec des taux encore importants pour les « Travaux forestiers » 63,5 et les « Travaux agricoles », 55 et le moins élevé pour les « Organismes professionnels » avec 6,4 accidents par millions d'heures travaillées.

2 Accident ayant donné lieu à un premier paiement d'indemnités journalières au cours de la période considérée et pour lequel il n'y a pas eu d'arrêt de travail ayant donné lieu à paiement de prestations au cours des années précédentes et qui n'a pas donné lieu à attribution de rentes.

3 Accident ayant entraîné une incapacité permanente partielle de la victime, dont la rente a été attribuée au cours de la période considérée.

Graphique 3

EVOLUTION DU TAUX DE FREQUENCE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ARRET DE 2009 A 2013

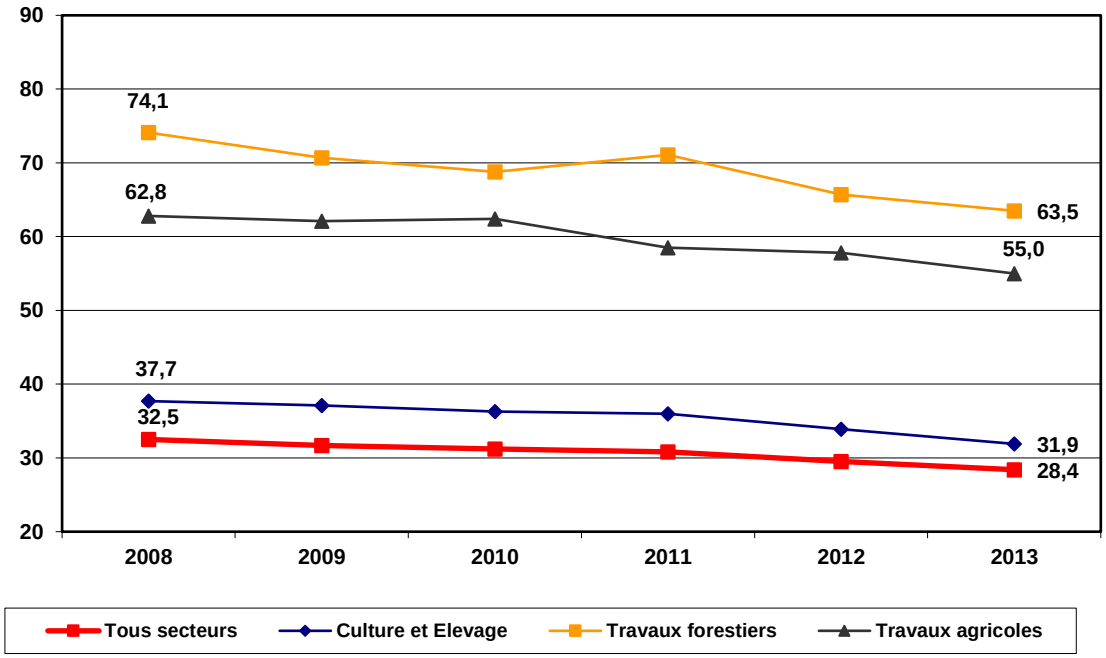

Source : MSA

Même s'ils restent parmi les plus élevés (graphique 4), les taux de fréquence des secteurs de l'« Entraînement, dressage, haras » (- 2,7 %), la « Sylviculture » (- 5,2 %) et les « Exploitations de bois proprement dites » (- 3,4 %) sont à la baisse entre 2009 et 2013.

Graphique 4

TAUX DE FREQUENCE LES PLUS ELEVES DES ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ARRET EN 2013

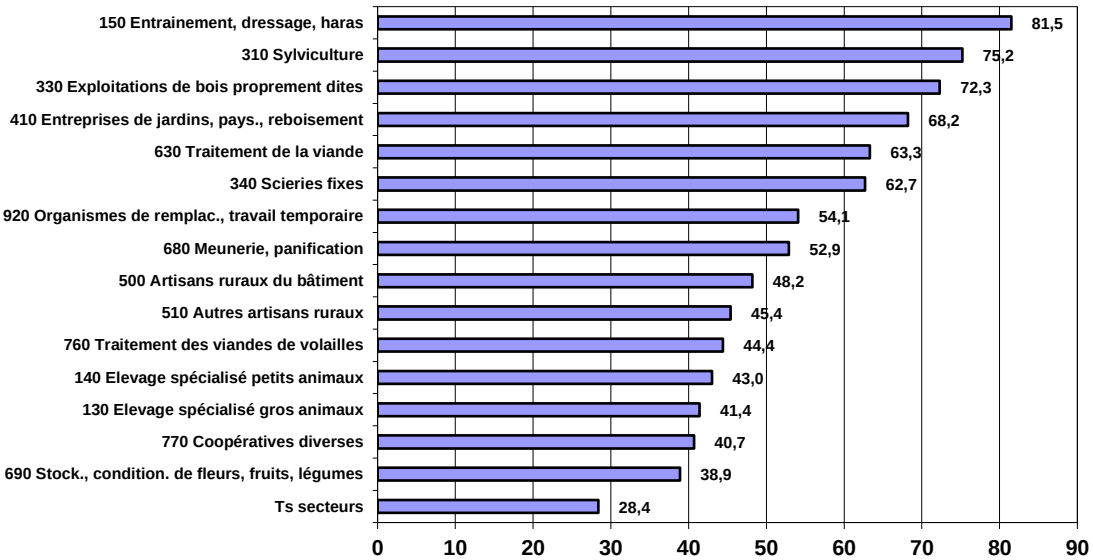

Source : MSA

La gravité des accidents peut être approchée par quatre indicateurs :

- La durée moyenne d'arrêt de travail continue à augmenter pour s'établir à 60,6 jours en 2013 (graphique 5), soit une augmentation moyenne de 1,45 jour par an sur la période de 2009 à 2013.

Graphique 5
EVOLUTION DE LA DUREE MOYENNE D'ARRET EN JOURS DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ENTRE 2009 ET 2013

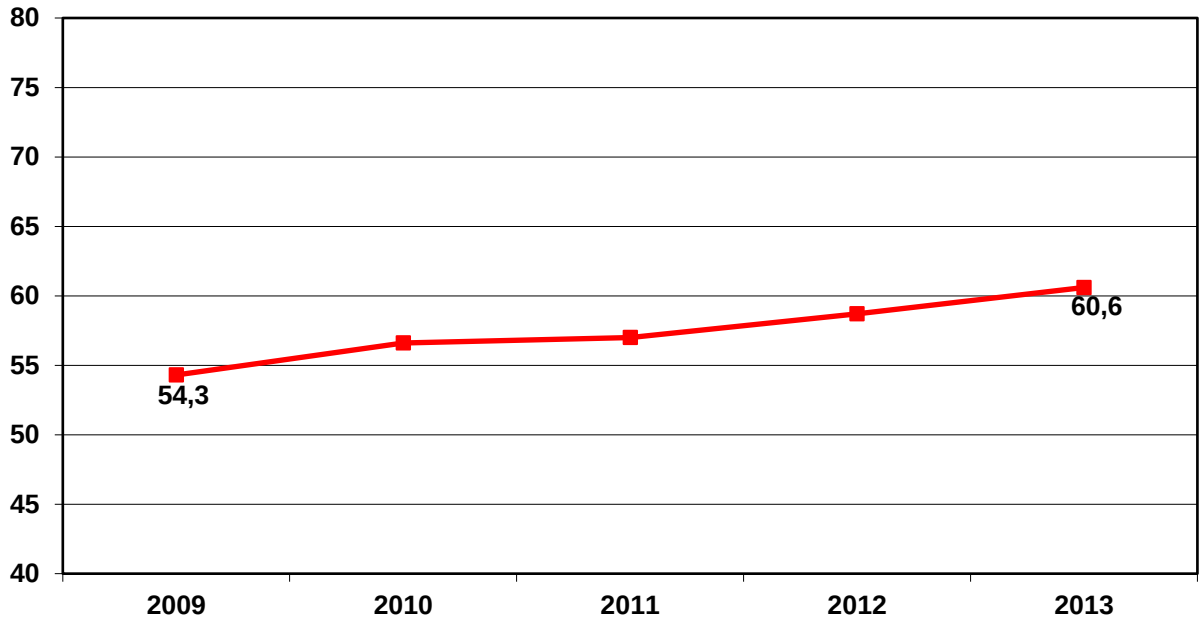

Source : MSA

- La proportion d'accidents graves, qui après la hausse de 2012 (11,9 %), retrouve un niveau comparable à 2011 avec 11,2 % en 2013;

- Le taux moyen d'incapacité permanente partielle (IPP) repart à la hausse avec 10,8 % en 2013, soit un des niveaux les plus hauts jamais constaté depuis dix ans;

- Le taux de fréquence des accidents mortels s'inscrit dans une tendance à la baisse, malgré des fluctuations annuelles irrégulières, celui-ci variant entre 0,04 et 0,05 accident mortel par million d'heures travaillées.

Concernant les accidents mortels, 168 salariés sont décédés à la suite d'un accident du travail proprement dit sur la période triennale couvrant 2011 à 2013. Les accidentés sont essentiellement des hommes (156), et sont le plus souvent âgés entre 50 à 59 ans (29,2 %) et 40 à 49 ans (26,2 %).

Les catégories de risques les plus représentées sont :

- les cultures et élevage non spécialisés (16,1 %),
- les cultures spécialisées (13,1 %),
- les entreprises de jardin et paysagistes (11,3 %).
- la viticulture (10,7 %),

Les décès d'origine cardio-vasculaire et ceux dus à l'utilisation de machines restent les plus importants en nombre.

En ce qui concerne **les caractéristiques des victimes** d'accidents non mortels (tableaux 1 et 2) :

- les femmes, qui représentent 36 % du volume total annuel d'heures travaillées pour 23 % des accidents avec arrêt, ont un taux de fréquence presque deux fois inférieur à celui des hommes (18,0 contre 34,2),
- les salariés de moins de 30 ans ont des taux de fréquence d'accident avec arrêt plus élevés que les autres,
- les salariés de 50 à 59 ans ont des taux de fréquence d'accident grave plus importants que les autres.

Tableau 1
TAUX DE FREQUENCE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ARRET EN 2013

Taux de fréquence AT avec arrêt	Masculin	Féminin	Tous Sexes	*Rapport H/F*
< 20 ans	41,5	52,9	43,6	*0,78*
20 à 29 ans	42,0	23,4	36,0	*1,80*
30 à 39 ans	35,7	15,5	28,0	*2,31*
40 à 49 ans	32,6	15,9	26,0	*2,05*
50 à 59 ans	26,0	15,3	21,8	*1,70*
60 ans et plus	16,6	11,1	14,8	*1,49*
Tous âges	**34,2**	**18,0**	**28,4**	**1,90**

Taux de fréquence standardisé	**34,0**	**19,2**

Tableau 2
TAUX DE FREQUENCE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL GRAVES EN 2013

Taux de fréquence AT avec arrêt	Masculin	Féminin	Tous Sexes	*Rapport H/F*
< 20 ans	2,2	6,5	3,0	0,34
20 à 29 ans	2,2	1,6	2,0	1,35
30 à 39 ans	3,3	1,8	2,7	1,83
40 à 49 ans	4,4	2,4	3,6	1,86
50 à 59 ans	5,2	3,1	4,4	1,69
60 ans et plus	4,2	2,3	3,6	1,83
Tous âges	**3,6**	**2,3**	**3,2**	**1,54**

Taux de fréquence standardisé	**3,7**	**2,4**

L'analyse des risques confirment les tendances antérieures :

- Les accidents de travail se produisent principalement sur les lieux de « production animale ou végétale » (37,5 %) ou les lieux de « travaux publics et d'espaces verts » (19,9 %),
- Les victimes sont principalement accidentées lors d'activités de « travail du sol, bois et autres végétaux » (31,3 %) et de « déplacements, manutention, transport » (29,5 %).
- Les éléments matériels à l'origine des lésions les plus fréquentes sont les « éléments de bâtiments » (10,6 %), les « éléments végétaux non transformés » (10,1 %) et les « outils à main non motorisés » (9,6 %).
- Les lésions les plus fréquemment rencontrées sont des contusions ou des lésions superficielles (22,7 %), des plaies (17,3 %), des douleurs d'effort ou lumbagos (13,9 %) et des entorses ou foulures (13,5 %).
- Elles surviennent surtout aux mains (22,9 %), aux membres inférieurs - hors pieds (21,8 %), au tronc et rachis (21,4 %).
- Les principales combinaisons de sièges et natures de lésions sont :
    - les lésions superficielles ou contusions et les entorses aux membres inférieurs,
    - les plaies aux mains,
    - les douleurs d'effort, lumbago au thorax et rachis.

III – UN NOMBRE D'ACCIDENTS DE TRAJET EN LEGERE HAUSSE

Le nombre annuel d'accidents de trajet avec arrêt de travail s'élève en 2013 à 2 873 unités contre 2 832 en 2012, soit une hausse de + 1,4 %. On dénombre aussi 412 accidents graves (- 7,2 % par rapport à 2012) et 23 mortels.
L'indice de fréquence continue à baisser avec 2,43 accidents pour 1 000 salariés en 2013, poursuivant ainsi la baisse amorcée en 2012 (graphique 6). Cela s'explique par le fait que le nombre trimestriel moyen de travailleurs augmente plus que le nombre d'accidents (+ 2,3 % contre +1,4 %).
Sur la période 2009-2013, le nombre d'accidents de trajet avec arrêt connaît une évolution moyenne de - 2 % par an.

Graphique 6
EVOLUTION DE L'INDICE DE FREQUENCE DES ACCIDENTS DE TRAJET AVEC ARRET DE 2009 A 2013

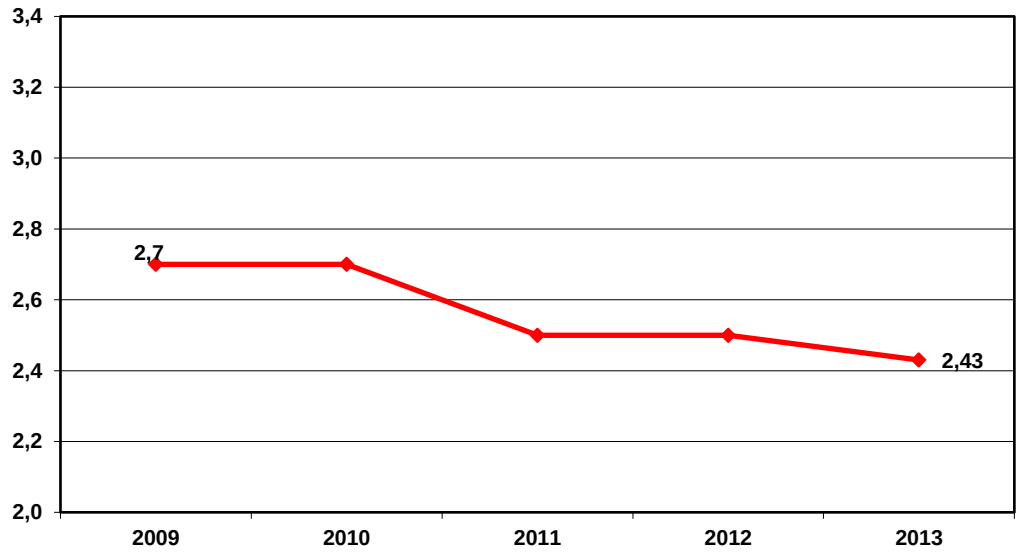

Source : MSA

Les accidents de trajet avec arrêt impliquent principalement des automobiles (52 %) et des 2 roues (29 %) ; les moins de 25 ans étant les plus concernés par ces derniers. De plus 13 % des accidents de trajet avec arrêt concernent les apprentis.

Enfin, en moyenne annuelle, 25 accidents de trajet mortels ont été dénombrés entre 2009 et 2013.

IV – UNE AUGMENTATION SIGNIFICATIVE DU NOMBRE DE MALADIES PROFESSIONNELLES

Après une baisse en 2012 de - 3.9 %, le nombre de maladies professionnelles reconnues dans l'année avec ou sans arrêt augmente de + 8,3 % en 2013, passant de 3 499 à 3 788.

On dénombre 3 531 maladies professionnelles reconnues avec ou sans arrêt en moyenne par an entre 2009 et 2013.

Parmi les 3 788 maladies professionnelles reconnues en 2013, 92,9 % sont des maladies relevant des troubles musculo-squelettiques[4], proportion stable sur les dernières années (graphique 7).

:

Graphique 7

EVOLUTION DU NOMBRE DE MALADIES PROFESSIONNELLES ET DE TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES AVEC OU SANS ARRET DE 2009 A 2013

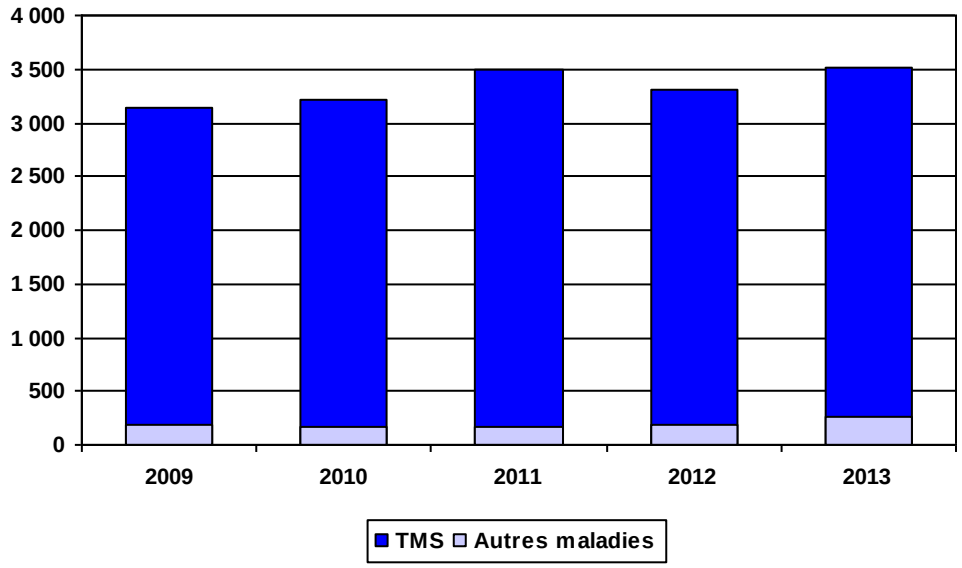

Source : MSA

La part des affections périarticulaires, principale cause de troubles musculo-squelettiques, reste stable depuis 2002, en variant entre 83 % et 87% (83,9 % du total des maladies professionnelles reconnues en 2013) avec 3 178 cas en 2013 (graphique 8).

4 Les troubles musculo-squelettiques englobent les tableaux de maladies professionnelles suivants :

- 29 : affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, …
- 39 : affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
- 53 : lésions chroniques du ménisque
- 57 : affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations …
- 57bis : affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention habituelle de charges lourdes

Graphique 8

PRINCIPALES MALADIES PROFESSIONNELLES AVEC OU SANS ARRET EN 2013

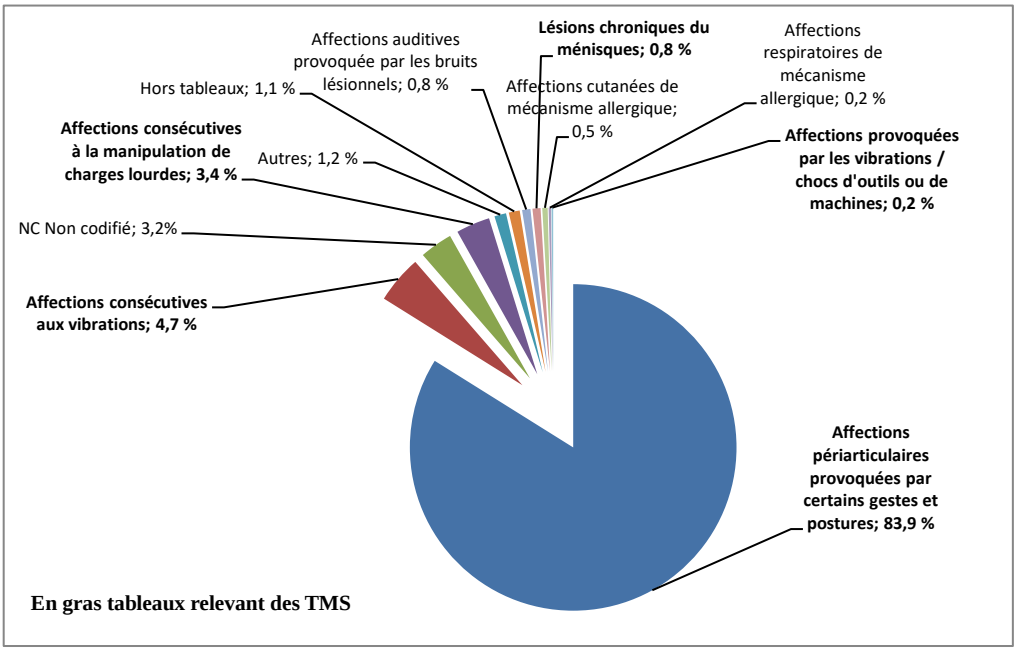

Source : MSA

Les salariés touchés par les troubles musculo-squelettiques exercent une activité essentiellement dans les secteurs de la « Viticulture », des « Cultures spécialisées », du « Traitement de la viande de gros animaux » et des « Entreprises de jardins et paysagistes ».

- 1 179 844 travailleurs en moyenne par trimestre en 2013 pour 1,29 milliard d'heures de travail déclarées.
- 61 401 ATMP avec ou sans arrêt reconnus en 2013, dont 87,5 % d'accidents du travail proprement dit, 6,3 % d'accidents de trajet et 6,5 % de maladies professionnelles.

Accidents du travail proprement dit

- En 2013, 36 471 accidents du travail proprement dit avec arrêt pour une baisse de - 2,2 % entre 2009 et 2013.
- Plus de 41 % de ces accidents concernent des salariés du secteur « Cultures et élevage » et 21,4 % ceux du secteur des « Travaux agricoles ».
- Un taux de fréquence de 28,4 accidents avec arrêt par million d'heures travaillées en 2013, et une baisse annuelle moyenne de - 2,7 % entre 2009 et 2013.
- Un taux de fréquence presque 2 fois moins important chez les femmes, 18,0 contre 34,2 pour les hommes.
- Une durée moyenne d'arrêt qui atteint 60,6 jours en 2013, avec + 1,45 jours en moyenne par an entre 2009 et 2013
- Une proportion d'accidents graves en augmentation avec 11,2 % en 2013 contre 11,9 % en 2012.
- Un taux moyen d'IPP de 10,8 % en 2013, soit le plus important constaté sur les dix dernières années.
- Plus de 30 % des accidents qui se produisent sur les lieux de « production animale ou végétale » et lors d'activités de « travail du sol, bois et autres végétaux ».
- Les lésions les plus fréquemment constatées sont des contusions ou des lésions superficielles (22,7 %), ou des plaies (17,3 %).
- Elles surviennent surtout aux mains (22,9 %), aux membres inférieurs - hors pieds (21,8 %), au tronc et rachis (21,4 %).

Accidents de trajet

- 2 873 accidents de trajet avec arrêt en 2013, avec un indice de fréquence en baisse qui atteint 2,43 accidents pour 1000 salariés en 2013.
- 23 accidents mortels de trajet en 2013.

Maladies professionnelles

- 3 788 maladies avec ou sans arrêt reconnues en 2013, soit une augmentation de + 8,3 % par rapport à 2012.
- 92,9 % de ces maladies relèvent des troubles musculo-squelettiques.

Sigles cités :

ATMP : Accidents du travail – maladies professionnelles
CAT : Centre d'aide par le travail
Ders : Direction des études, des répertoires et des statistiques
IPP : Incapacité permanente partielle
MSA : Mutualité sociale agricole
Sicae : Société d'intérêt collectif agricole d'électricité
Simpat : Système d'information des maladies professionnelles et des accidents du travail

Publication connexe :

Données chiffrées janvier 2015 - Salariés agricoles. Suivi des principaux indicateurs d'accidentologie par Comités Techniques Nationaux de prévention. Données nationales 2008-2013

ANNEXES

■ Catégories de risque des salaries agricoles

Classement des exploitations et des entreprises agricoles par secteurs d'activités et catégories professionnelles

CULTURES ET ELEVAGE - Secteurs d'activités n° 1 et 2
- 110 - Cultures spécialisées
- 120 - Champignonnières
- 130 - Elevage spécialisé de gros animaux
- 140 - Elevage spécialisé de petits animaux
- 150 - Entraînement, dressage, haras
- 160 - Conchyliculture
- 170 - Marais salants
- 180 - Cultures et élevage non spécialisés
- 190 - Viticulture
- Personnel de bureau : codes risques AT 111, 121, 131, 141, 151, 161, 171, 181 et 191

TRAVAUX FORESTIERS - Secteur d'activité n° 3
- 310 - Sylviculture
- 320 - Gemmage
- 330 - Exploitations de bois proprement dites
- 340 - Scieries fixes
- Personnel de bureau : codes risques AT 311, 321, 331 et 341.

ENTREPRISES DE TRAVAUX AGRICOLES - Secteur d'activité n° 4
- 400 - Entreprises de travaux agricoles
- 410 - Entreprises de jardins et entreprises paysagistes, entreprises de reboisement
- Personnel de bureau : codes 401 et 411.

ARTISANAT RURAL - Secteur d'activité n° 5
- 500 - Artisans du bâtiment
- 510 - Autres artisans ruraux
- Personnel de bureau : codes 501 et 511.

COOPERATION - Secteurs d'activités n° 6 et 7
- 600 - Stockage et conditionnement (à l'exception des fleurs, fruits ou légumes)
- 610 - Approvisionnement
- 620 - Traitement des produits laitiers
- 630 - Traitement de la viande
- 640 - Conserverie des produits autres que la viande
- 650 - Vinification
- 660 - Insémination artificielle
- 670 - Sucrerie, distillerie
- 680 - Meunerie, panification
- 690 - Stockage et conditionnement de fleurs, fruits ou légumes
- 760 - Traitement des viandes de volailles
- 770 - Coopératives diverses
- Personnel de bureau : codes risque AT 601, 611, 621, 631, 641, 651, 661, 671, 681, 691, 761 et 771.

ORGANISMES PROFESSIONNELS - Secteur d'activité n° 8

- 801 - Mutualité agricole
- 811 - Crédit agricole
- 821 - Autres organismes
- 830 - Société d'intérêt collectif agricole d'électricité (Sicae) Personnel statutaire
- 832 - Société d'intérêt collectif agricole d'électricité (Sicae) Personnel temporaire

ACTIVITE DIVERSES - Secteur d'activité n° 9

- 900 - Gardes-chasse et gardes-pêche
- 910 - Jardiniers, gardes forestiers
- 920 - Remplacement, travail temporaire, etc.
- 940 - Membres bénévoles
- 950 - Etablissements privés d'enseignement technique et de formation professionnelle
- 970 - Personnels enseignants des établissements d'enseignement agricole privé visés à l'article 1144 du Code rural (11°)
- 980 - Travailleurs handicapés des CAT
- ---4 - Apprentis
- ---5 - Etablissements publics d'enseignement technique et de formation professionnelle
- Personnel de bureau : codes risques AT 901, 911, 921, 941, 951 et 971.

Télécharger les données au format Excel :

MSA Caisse Centrale

Les Mercuriales
40, rue Jean Jaurès
93547 Bagnolet Cedex

Direction des Etudes, des Répertoires et des Statistiques

Tél. : 01 41 63 77 77
www.msa.fr

santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore